L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1884. 57ème Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La, Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 8 AOUT 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se voient au prix défait de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Une école normale de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Il s'est formé, il y a un an à peine, à la Nouvelle-Orléans, une société d'enseignement, dite "Louisiana Educational Society", en vue de développer l'instruction dans tout l'Etat. Elle a, à sa tête, des hommes de valeur, qui ont à cœur d'élever parmi nous le niveau des études, et qui, nous l'espérons, atteindront le but noble qu'ils poursuivent.

Or, l'Etat s'est engagé, dernièrement, à verser une somme annuelle pour contribuer à l'entretien d'une Ecole Normale d'Etat, qui serait, dit la loi, établie dans la ville ou la localité qui ferait les plus belles offres pour sa fondation, son maintien et sa prospérité à venir.

Tout naturellement, la *Louisiana Educational Society*, fondée elle-même à la Nouvelle-Orléans, s'est adressée au Conseil de ville; elle a appelé son attention sur la loi votée, à la session dernière, par notre Législature, et lui a demandé de ne rien épargner pour assurer à notre Cité l'établissement d'une institution aussi importante. Un des bourgs les plus populeux de nos campagnes a déjà fait des avances; il a promis de faire don du terrain et de l'édifice. L'offre est avantageuse, assurément, mais la Nouvelle-Orléans, en si mauvais état que soient ses affaires financières, peut donner mieux que cela et se montrer plus généreuse encore.

La somme fournie par l'Etat, n'est pas bien forte, et il serait difficile à notre ville, obérée comme elle l'est, de fournir le reste, mais il y a le fonds Peabody qui, après avoir aidé tant d'Etats et de villes du Sud à créer des institutions de ce genre, ne nous refuserait pas son secours en pareille circonstance.

L'utilité, la nécessité d'une école normale en Louisiane, ne se discute pas; elle est un de nos besoins les plus évidents, les plus pressants.

Un système d'enseignement, vraiment digne de ce nom, est impossible dans un Etat sans une école normale. Quelques-uns ont même cru devoir en fonder plusieurs, et ils en ont recueilli d'immenses avantages. Quant au siège d'un établissement semblable, il est clair qu'une grande ville comme la Nouvelle-Orléans est toujours préférable à une petite localité; elle offre de plus grands avantages et de plus nombreuses ressources. Pour faire de bons professeurs, il faut des hommes qui répugneront toujours à aller s'enterrer dans un village ou un bourg, tandis qu'ils accepteront volontiers le séjour d'un grand centre.

On ne saurait assez approuver l'initiative de la Législature et la démarche de la Société d'enseignement; on ne saurait assez désirer l'établissement, dans notre métropole, d'une grande et belle institution de ce genre.

Mais il est permis de demander sur quelle base elle va se fonder, quelles branches y seront enseignées de préférence, quels professeurs on y va former pour notre jeunesse.

Il n'y a de bons systèmes d'enseignement que ceux qui répondent aux besoins des populations, qui préparent l'enfant aux travaux qui doivent faire prospérer la société; or nous sommes un Etat essentiellement agricole, et l'on n'y apprend nulle part, l'agriculture à la jeunesse. A une époque où les procédés scientifiques dirigent toutes les cultures, on laisse, dans nos écoles, les enfants de nos planteurs dans l'ignorance de ces procédés, et c'est au hasard, en tâtonnant, que rentrent sur leurs fermes, ils y continuent l'exploitation paternelle.

Les différents genres de culture qui dominent chez nous nous invitent à établir, près de nos champs, de grandes fabriques qui nous permettraient de quadruler, de quintupler le revenu de nos propriétés.

La gêne dans laquelle nous vivons, vient précisément de l'absence complète des industries manufacturières, qui sont les corollaires naturels de notre agriculture; et pas une institution pour donner à nos enfants les premiers rudiments de ces industries; pas une école professionnelle. Nous ne sommes pas de ceux qui prêchent l'abandon des études classiques, mais, en vérité, nous avons assez de docteurs—presqu'autant que de malades, en temps ordinaire; nous avons assez d'avocats—souvent plus qu'il n'y a de clients. Quant aux teneurs de livres, ils foisonnent parmi nous, et l'on dirait que le Louisianais a été créé et mis au monde pour être comptable.

De nos avocats, de nos docteurs, un dixième à peine font convenablement leurs affaires; un autre quinzième végète; le reste est réduit à la misère; quelques-uns sont obligés d'exercer des métiers infimes pour vivre. Les teneurs de livres ont un sort plus heureux, mais leur situation ne conduit à rien, et le dernier des commis, habitué à brasser tant bien que mal les affaires d'un magasin, a cent fois plus de chances qu'eux d'arriver à une association, puis, à la direction d'une maison de commerce.

Aujourd'hui qu'il est enfin reconnu, que le commerce de transit, qui a été longtemps la principale ressource de la Nouvelle-Orléans, ne peut plus la faire vivre, à cause de la vapeur et des moyens nouveaux de transbordement qui en ont changé les conditions et diminué les bénéfices, tout le monde proclame la nécessité de développer chez nous les industries manufacturières. Comment y réussirons-nous jamais, si, dans l'école, nous n'enseignons pas à nos jeunes gens les éléments de la mécanique, de la chimie, de la physique, le maniment des machines, afin qu'au sortir de l'école publique ou du collège, ils soient en état de s'entrer dans une fabrique et d'y tenir une place convenable. Toutes ces choses sont maintenant dans le programme d'études d'une multitude d'institutions du Nord, de l'Ouest et de la Nouvelle-Angleterre. Nous avons parlé, plus d'une fois, de ces magnifiques écoles professionnelles, techniques, à la fois théoriques et pratiques, établies à Boston, à New-York, à Chicago, à St. Louis, et d'où sortent de brillants élèves, pour aller diriger les travaux des manufactures répandues dans les Etats-Unis, surtout dans les Etats du Sud-Est.

Nous ne sommes pas si ambitieux et n'en demandons pas tant. Que dans l'école normale projetée et que nous espérons voir bientôt s'élever à la Nouvelle-Orléans, on réserve une place aux études professionnelles, que l'on y prépare des professeurs capables d'enseigner les arts mécaniques, l'agriculture; qu'à côté de la classe il y ait l'atelier ou la ferme modèle, où l'élève puisse mettre en pratique l'enseignement oral, et théorique qu'il vient de recevoir; que le jeune gradué propage ensuite, dans l'école qu'il est appelé à diriger, les connaissances qu'il a reçues dans l'institution de l'Etat — et nous verrons bientôt grandir, au milieu de nous, une génération aimant l'industrie, prête à s'y dévouer, et se vouant avec ardeur aux études qui la mettent à même d'y occuper une place brillante.

Les réformes ne s'improvisent pas en un jour, par coups brusques ou par décrets; il faut qu'elles se soient imprimées dans les esprits, avant de passer dans les faits. C'est par la jeunesse qu'il nous faut préparer la grande révolution industrielle et agricole de la Louisiane. Sans elle, rien de bien ne peut s'accomplir; avec elle, tout est possible, et le succès est assuré d'avance.

Mort de M. Séverin Villeré.

Encore un représentant d'une de nos plus vieilles, de nos plus honorables familles créoles qui disparaît, que la tombe nous enlève brutalement, M. Louis Séverin Villeré, petit-fils d'un des plus remarquables gouverneurs de cette belle et chevaleresque Louisiane d'autrefois.

La mort fauche impitoyablement ces hommes; les rangs s'en éclaircissent à vue d'œil, et, avec eux, s'en vont aussi les vieilles mœurs austères et les vertus de famille qui brillaient, jadis, d'un si vif éclat parmi nous.

M. Séverin Villeré était un homme bien simple, bien modeste, bien exempt d'ambition. Il aurait pu devenir un personnage dans cet Etat, dont il portait un des plus beaux noms; il n'a jamais voulu rien être, et sa vie s'est écoulée dans le cercle de la famille, entre le travail qui lui fournissait les moyens d'existence et les enfants d'un frère, mort de bonne heure et, qu'il avait adoptés, qu'il avait faits siens, et qui lui doivent, pour ainsi dire, moins la noblesse de cœur et l'honorabilité du caractère. M. Séverin Villeré était jeune encore; il n'avait que 55 ans, et de longues années semblaient lui être encore promises. Il a été enlevé brusquement à ses neveux et à ses nièces, qu'il chérissait tendrement, et pour lesquels il était un objet d'adoration.

Que dire de lui l'amon qu'il a toujours été un citoyen irréprochable, et que les vertus civiques ne le cédaient, chez lui, qu'à celles de la famille.

Ses funérailles doivent avoir lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après-midi; le convoi partira du No 591 de la rue Claiborne, près celle des Français. Ce qui reste encore des anciens noms du pays se fera un devoir d'accompagner ce vieillard à sa dernière demeure.

Nous en voyons à la famille l'expression de nos regrets et de notre douloureuse sympathie.

Dans la campagne que nous poursuivons, de toutes nos forces, pour amener l'émigration européenne en Louisiane, et dans la série d'articles que nous avons écrits afin de faire connaître à l'étranger et surtout à la France, les immenses ressources de notre Etat, nous avons omis de parler d'une société que nos lecteurs connaissent cependant bien, déjà, et à laquelle—nous en avons eu les preuves—ils s'intéressent particulièrement, parce qu'elle a à sa tête des Français, hommes intelligents et énergiques, qui, s'occupant ardemment de leur affaire sur les lieux même, ont su se rendre sympathiques dans un pays où l'action sera toujours en honneur.

A ceux-là qui, comme nous, travaillent activement à l'avenir et à la prospérité de la Louisiane, nous venons annoncer une bonne nouvelle.

Pendant que le Directeur de la Société *Franco Louisianaise* M. Charles Bal, tâchait, autant bien que possible, en Europe, le lancement de son affaire que patronne, fort avantageusement, la presse Française, la Législature de la Louisiane avant de s'ajourner vient d'en sanctionner la formation. Elle a chargé, en outre, M. Harris, Commissaire Général de l'Exposition, de faire traduire la brochure publiée, il y a quelque temps, en jugeant la connaissance utile à tous, et voulant faire profiter tout l'Etat d'une idée dont le sens est éminemment pratique et dont l'exécution est facile à cause de sa simplicité même.

Nous apprenons, en même temps, que M. Charles Bal, après avoir trouvé successivement, en France et en Angleterre, des garanties absolument certaines d'appui financier, se dispose à parfaire son œuvre d'un voyage en Hollande, avant de revenir parmi nous. Il nous annonce son arrivée pour la fin de septembre. Il est retenu plus qu'il ne le pensait, il prend soin à cœur la nomination de Commissaire spécial de l'Exposition en France, nomination dont il a été honoré avant son départ de la Nouvelle-Orléans.

Faisant aussi partie du comité dont le Vicomte d'Abzac, Consul Général, a sollicité la formation à Paris, nous qui connaissons l'intelligente activité de M. Charles Bal nous savons qu'il va nous être la encore d'une grande utilité pour la réussite d'un des plus grands événements de notre Etat, appelé, plus que toute autre chose, à en faire apprécier les richesses et la valeur.

M. V. G. DE L'ISLE vient d'obtenir l'emploi de solliciteur en chef de la grande compagnie d'assurance connue sous le nom de "North British and Mercantile Insurance Company of London and Edinburgh. A une grande expérience des affaires M. de l'Isle joint des qualités personnelles qui rendront son concours extrêmement précieux à la compagnie anglaise. Il a été pendant vingt ans attaché à la maison A. Carière et Cie, qui n'a eu qu'à se louer de son zèle et de son activité. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans la sphère nouvelle où vont s'exercer ses remarquables aptitudes.

WEST END.—Ce soir seconde représentation de *La Périchole* avec Mlle Sélina Dolaro et toute la troupe de M. Marlande Clarke. Demain soirée et programme extraordinaires au bénéfice de M. James Vincent, régisseur.

M. H. BILLARD, (ancienne librairie Gibert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 26 juillet.

Le *Foyer Créole*, paroisse St-Jacques, Louisiane, du 6 août:

A l'exception de quelques cas de fièvre et de choléra, l'état sanitaire de la paroisse est satisfaisant.

—Le temps a été très favorable aux récoltes, cette semaine.

Deux bonnes pluies sont venues rafraîchir les plantes, qui souffraient de la sécheresse.

Nous n'avons pas trop à nous plaindre de la température. Quoique les ardeurs du soleil soient excessives, les soirées sont vraiment délicieuses.

—La récolte de riz, en général, est bonne, et mûrit rapidement.

On en commencera la coupe dans une quinzaine de jours.

—Décédé, vendredi 1er août 1884, à l'âge de 3 ans, Willie, fils de M. Emile Guidry.

Décédé, dimanche, un tout jeune enfant de M. Paul Sarrasin.

Nous avons par inadvertance oublié d'enregistrer, le semaine dernière, la mort d'un enfant de M. Camille Rome.

Nos compliments de condoléance aux familles éprouvées.

Dans la séance du 21 juillet de la Chambre des Députés de France, Mgr Freppel, répondant à M. Georges Perin, qui s'opposait aux crédits de Madagascar, a déclaré qu'il s'agissait ici "d'une de ces questions trop rares où l'esprit de parti n'a rien à voir." Il a donc approuvé le projet de la commission et félicité le rapporteur "de sa sagesse et de sa fermeté." Il a été même plus loin que la commission, et demandé l'établissement du protectorat français sur l'île tout entière. Ou l'occupation complète ou l'abandon complet. Il n'y a pas de milieu, selon lui, entre ces deux solutions:

Eh bien, ajoute l'évêque d'Angers, la France n'abandonnera pas cette possession que, dans sa grande et prévoyante politique, Richelieu regardait comme nécessaire à la France; cette possession en laquelle, en cas de désastre, votre pavillon n'aurait pas un appui assuré depuis le Sénégal jusqu'à la Nouvelle-Calédonie; cette France orientale, où les La Bourdonnais, les Suffren ravitaillaient, réparaient, remâtaient leurs escadres; cette grande terre dont les richesses incalculables vous offrent une ample compensation à tous les les sacrifices que vous pourriez faire.

Si j'apporte à cette question une insistance toute particulière, c'est que la question de Madagascar est un de mes meilleurs souvenirs d'enfance.

C'est mon éminent compatriote l'amiral de Hell, dont la marine a gardé un si bon souvenir, qui nous initiait il y a quelques années, à la connaissance de ces intérêts si français; c'est à l'initiative de cet homme de mer de premier mérite, de ce brave officier, que nous devons Mayotte, Nossi-Bé et toutes ces îles qui forment comme la garde d'honneur de Madagascar. (Très bien! très bien!)

Dans sa pensée comme dans la pensée du maréchal Soult, en 1841, cette prise de possession était comme un soleil levant à l'occupation de la Grande Terre, et ce projet aurait abouti sans la politique étroite et ultra-britannique de M. Guizot. [Mouvements divers.]

Je l'ai déjà dit, les gouvernements qui vous ont précédés n'ont pas tous bien vu l'importance de cette question de Madagascar; j'en excepte pourtant le glorieux gouvernement de la Restauration, qui, à la veille de tomber sous le coup de l'émeute.... [Interruptions et bruit à gauche.]

Quel intérêt avez-vous donc, vous républicains, à soutenir la révolution de 1830? (Mouvements divers.)

Pour moi, j'estime que la révolution de 1830 est un des événements les plus funestes de mon pays. [Bruit.] Mais je passe.

Je disais donc que je faisais exception pour ce grand gouvernement de la Restauration.

Ce gouvernement, à la veille de tomber—les documents officiels en font foi, la lettre du prince de Polignac publiée pour la première fois par le *Times* en 1845 l'établit—allait doter la France de Madagascar, comme il lui avait assuré la conquête d'Alger.

Par une fortune inespérée, c'est à vous, républicains, qu'il appartient de reprendre l'œuvre de Richelieu, de Colbert et de la Restauration. Si j'étais un homme de parti, je ne pourrais qu'envier aux républicains cet honneur de planter le drapeau français sur toute l'île de Madagascar. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

La République Française:

D'après le plan général de réorganisation et de préparation de nos forces nationales, le service des chemins de fer de campagne et le service des étapes sont chargés d'assurer les transports en arrière de l'armée active, chacun dans sa sphère d'action. Au premier appartient la partie mobile du mécanisme si compliqué de ce rouage qu'un langage militaire on appelle "l'arrière"; au second reviennent les installations fixes qui s'échelonnent sur les lignes d'opérations. Mais jusqu'ici il n'y avait pas de trait d'union entre ces deux services.

Cette lacune vient d'être comblée par un décret récent qui crée une direction générale des chemins de fer et des étapes aux armées. L'institution existe déjà dans quelques autres Etats de l'Europe. Nous ne faisons que les imiter, mais avec une précision et une entente des difficultés dignes des plus grands éloges.

La direction générale des chemins de fer et des étapes aux armées sera confiée à un officier général qui relèvera du major-général de nos forces nationales. Elle aura donc son centre au grand quartier général. Ses ramifications s'étendront, par un état-major particulier, par des commissions de divers degrés et par un personnel spécial, sur toutes les routes, sur toutes les lignes ferrées, postales et télégraphiques, que nos armées emploieront, ainsi que sur les établissements provisoires ou permanents et les étapes qui s'échelonneront sur les voies de communication par où ses feront les ravitaillements et les évacuations. Il n'y a par conséquent plus lieu de craindre le retour de ces encombrements qui nous ont tant nui au début de la campagne de 1870 et, plus tard, lors de la formation de l'armée de l'Est. Tout est maintenant préparé pour que les transports en avant et en arrière s'effectuent avec le maximum de régularité et de rapidité.

Nous trouvons, dans la *Gazette de Lorraine*, l'article suivant du professeur A. Jaeger de Stuttgart sur le choléra:

On nous communique une lettre particulière dans laquelle le célèbre docteur Jaeger, de Stuttgart, l'inventeur du "vêtement normal" en laine, émet son opinion au sujet du choléra. Nous croyons devoir en extraire les passages les plus remarquables dans l'intérêt de nos lecteurs.

M. le docteur Jaeger écrit: "Dans mon ouvrage: *les Merveilles du monde invisible*, paru en 1880, il est dit à chir qu'un seul parasite vivant est le véritable malfaiteur; à cette époque, le professeur Klob, à Prague, avait découvert, à l'aide du microscope, de grandes quantités d'organismes ramifiés dans les intestins des cholériques."

Considéré comme parasite, le bacille du choléra est soumis aux mêmes lois que tout autre parasite. Le docteur Jaeger expose ces lois. Ce qui attire le bacille du choléra et ce qui le rend capable de produire la contagion est exactement la même odeur d'exhalaison qui attire la mouche commune, et c'est, en somme, une exhalaison fétide provenant particulièrement de l'homme. Le docteur Jaeger en conclut:

"1° Que celui qui se trouve incommodé par les mouches n'est pas sûr d'échapper au choléra, et que, dans les lieux où les mouches se sentent à leur aise, on est exposé au danger d'être atteint du choléra.

"2° Celui que les mouches évitent réside au choléra, mais il perd à cette prédisposition—en même temps vis-à-vis des mouches et du choléra—dès qu'il se laisse gagner par la peur.

"3° Mes expériences, multiples ont démontré que les mouches évitent d'une manière surprenante les personnes qui suivent mon régime de la laine, et que ces personnes sont bien moins exposées au danger de se laisser gagner par la peur.

"Je ne possède pas encore d'expériences spéciales sur les effets du régime de la laine pendant le choléra; mais à en juger d'après l'aversion que les mouches témoignent aux personnes qui suivent mon régime, je conclus infailliblement que le régime de la laine préserve du choléra.

"Je n'ai pu examiner non plus si un cholérique peut être guéri par l'emploi de la laine, mais dès le mois d'avril 1882, j'écrivais dans le No. 6 de ma feuille mensuelle:

"Un abonné m'annonce que lors de la dernière épidémie cholérique en France, tous les ouvriers atteints du choléra de la fabrique Dillet frères à Roubaix ont été sauvés après qu'on les eut enveloppés dans de la laine de mouton écrue."

"C'est un fait que les mouches n'évitent pas seulement les personnes vêtues en laine, mais qu'elles ne se posent pas non plus sur la laine non teinte et sur les effets faits de cette laine, et tout porte à croire que l'odeur susceptible d'éloigner le parasite peut aussi en venir à bout lorsqu'il n'est déjà montré. Mais je fais observer expressément qu'on n'obtiendra des résultats, sous le double rapport de la préservation et de la guérison, qu'en se servant de laine qui n'a pas été teinte.

"Pour terminer, je me déclare prêt à mettre gratuitement à la disposition de personnes compétentes qui voudraient en faire l'expérience des effets d'habillement et de literie en laine non teinte.

"Dr. méd. chir. JAEGER, à Stuttgart."

Nous lisons, dans le *Temps*, du 24 juillet:

Il est de notoriété publique que la cause du scrutin de liste a, depuis deux ans, gagné beaucoup de terrain dans la Chambre et dans le pays. Le vote d'hier sur la prise en considération de la proposition Constans, tendant au rétablissement de ce mode de votation, est, à cet égard, significatif. Nous ne nous méprenons pas, assurément, sur la portée de ce vote. Nous savons que la Chambre, en se prononçant, à une majorité considérable, pour la prise en considération, n'a entendu contracter aucun engagement quant à la solution à intervenir.

Mais elle a, cependant, nettement manifesté son intention de trancher, dans un délai aussi rapproché que possible, la question du retour au scrutin de liste. On ne peut qu'approuver cette détermination, car, au point d'avancement de son existence où en est la législature de 1881-1885, il importe que l'on ne tarde pas à être fixé sur le mode électoral des prochaines élections générales. Il y aurait de très graves inconvénients à se laisser surprendre, en une pareille matière, par les événements.

Si, comme on peut le présumer, les futures élections doivent se faire au scrutin de liste, c'est toute une nouvelle organisation électorale des partis à laquelle il faudra procéder, et une pareille organisation, on le sait, ne s improvise pas. Quelques jours peuvent suffire à la préparation d'une élection au scrutin uni nominal, car le terrain de la lutte est depuis longtemps déterminé et se trouve forcément circonscrit.

Mais, lorsqu'il faut élaborer des listes s'entendre sur plusieurs noms, s'accorder à la fois et sur les questions de personnes et sur les questions de programme, répartir les candidatures entre les diverses localités des départements proportionnellement à leur importance respective, c'est une toute autre affaire: il y faut du temps, et beaucoup de temps, et on n'est pas trop que de s'y prendre quelques mois à l'avance, si l'on veut réglement que les élections soient l'expression sincère de la volonté éclairée du suffrage universel.

La Chambre l'a ainsi pensé, et c'est ce qui l'a déterminée à prendre en considération la proposition de M. Constans, malgré l'opposition de quelques personnes qui estiment que cette proposition est prématurée et que la question du mode selon lequel auront lieu les élections générales ne devrait pas être abordée avant les deux ou trois derniers mois de la législation actuelle.

A Berlin, une commission du choléra, composée des médecins les plus célèbres parmi lesquels MM. Frœnsel, Klaatsch, Lehnert, Goldammer, Guttmann, Baer, Wernich, etc..... s'est réunie sous la présidence du professeur Leyden. La commission a décidé l'établissement d'un lazaret en vue de l'arrivée possible du choléra à Berlin. Le lazaret a été immédiatement construit dans le quartier de Moabit; on peut y recevoir cinq cents malades. On organise en ce moment le service du transport des malades.—Quant aux prescriptions de la commission elles sont à peu près celles que le docteur Koch a données; la commission recommande aux Berlinois de faire bouillir leur eau avant de la boire: l'eau qu'on boit à Berlin vient de la Sprée et du Tegeler See.

Enfin les médecins vont organiser des services de nuit, qui fonctionneront dès que l'épidémie se déclarera. La commission rappelle aux habitants qu'on a réussi à diminuer le typhus, autrefois très fréquent et très dangereux à Berlin; elle espère, grâce aux mesures prises, rendre le choléra aussi peu dangereux que possible.

Dans tout l'empire allemand, le choléra est en ce moment discuté, étudié; et les médecins de Munich, de Hambourg, se sont réunis en même temps que leurs confrères de Berlin.

Le mal'die doit s'appeler contagieuse; car on n'est pas la seule qui porte la maladie en de nouveaux endroits, en de nouveaux pays, mais les hommes qui portent la maladie dans une nouvelle terre. Ce sont surtout les draps et le linge des cholériques auxquels s'attachent les détenus impurs des déjections. Dans toutes les épidémies de choléra, ce sont surtout les blanchisseuses qui ont été atteintes par la maladie. C'est en vain que le docteur Pettenkofer a encore voulu invoquer ici sa théorie de la contagion transmise par la terre. Il existe des observations de plusieurs Allemands, qui n'est pas douteux que le linge soit le seul agent de transmission des germes.

Sur ce point, précisément, les observations du docteur Koch, concordent avec celles des médecins Européens. Il a trouvé que le bacille, découvert par lui, se multiplie extrêmement vite et en grande abondance, surtout sur le linge humide. Si ce bacille est le germe du choléra, comme nous l'admettons provisoirement, voilà un des points principaux mis hors de doute. Un autre point est celui-ci; comment le germe du choléra se comporte-t-il dans l'eau?

Un grand nombre d'observations anciennes ont conduit à croire que l'eau, et spécialement l'eau à boire, peut être le moyen de propagation du germe M. de Pettenkofer, a dit qu'il considérait toutes ces observations comme douteuses. Pourtant M. Koch a établi qu'à Calcutta certains étangs, où les indigènes viennent laver leur linge et se laver eux-mêmes après quoi ils puisent de l'eau à boire dans ces mêmes étangs, deviennent des foyers d'infection. On a fait des observations semblables à Londres depuis bien des années. Si j'ai bien compris, c'est précisément sur ces faits que reposait l'espoir exprimé par le docteur Koch de trouver des mesures efficaces contre le choléra.

M. le secrétaire d'Etat de l'intérieur semble enclin à penser que ces mesures prises pour Calcutta peuvent être applicables aussi en Europe. Ici et là elles peuvent réussir, mais chaque endroit spécial, chaque population a sa méthode spéciale de désinfection, et combattre une épidémie au lieu même où elle est née est tout autre chose que de l'empêcher de se répandre en divers endroits.

Nous avons déjà rendu compte des travaux de la commission de la réforme consulaire, en France. Nous compléterons par les renseignements suivants ceux que nous avons déjà donnés à ce sujet: En ce qui concerne le recrutement du corps consulaire, la commission s'est préoccupée de le rendre accessible au plus grand nombre.

L'organisation de la carrière sera réglée de manière à éviter les mutations en créant des avantages pour les agents qui restent longtemps dans le même poste.

Sous le rapport de la distribution nouvelle des postes consulaires, la commission a tenu compte des nécessités résultant des modifications produites dans les courants commerciaux.

En ce qui concerne le recrutement du corps consulaire, le titre de licencié en droit ne sera plus exigé pour l'admission à l'examen d'entrée; il pourra être remplacé par un diplôme d'Ecole des hautes études commerciales ou par la justification d'un stage de trois ans dans une maison de commerce. La commission a élaboré un nouveau programme d'examen, où les matières économiques et l'étude des langues tiendront la première place.

Relativement à l'organisation de la carrière consulaire, la commission a étudié des modifications aux règlements concernant la hiérarchie et le mode d'avancement des consuls. Les carrières diplomatique et consulaire seront assimilées.

Quant à la distribution nouvelle des postes consulaires, un certain nombre d'agences autrefois importantes seront remplacées par des agences d'ordre inférieur.

Par contre, des postes nouveaux seront créés, notamment en Afrique, en Asie, dans l'Amérique du Sud.

Si ces modifications sont adoptées, elles se traduiront par une légère augmentation du budget consulaire.

Enfin, la commission s'est particulièrement attachée à répondre aux vœux du commerce en étudiant la question des renseignements commerciaux. Elle a constaté sur ce point, de la part des consuls, une activité qu'elle n'a eu qu'à encouragier.

Il lui a paru utile de pourvoir à la synthèse de ces renseignements par la création, dans les pays avec lesquels nos relations économiques sont les plus fréquentes, de grands postes d'attachés commerciaux. Les renseignements une fois obtenus seront répandus en France de la façon la plus rapide et la plus large, par l'intermédiaire du *Journal officiel*, du *Bulletin consulaire*, du *Moniteur officiel du commerce* et de la feuille des *Renseignements commerciaux*.

En général, dit le chroniqueur du *Charivari*, le fétichisme n'aime pas à avouer sa faiblesse. Il y a cependant des exceptions.

L'an dernier, à Vernet-les-Bains, je fis la connaissance d'un joueur qui jouait très gros jeu. Le pauvre homme était maigre comme un concou et jaune comme un citron.

Je le rencontrai un jour à la source recommandée pour combattre l'obésité.

—Vous buvez de cette eau!!!

—Oui, me répondit-il avec conviction: toutes les autres me portent la guigne.

Le comble de l'opposition raillé par le *Figaro*:

Le dernier de Boireau.

—Faut-il qu'un gouvernement soit stupide pour avoir mis la fête du 14 juillet en plein été!

Marié, mardi, 5 août 1884, à la Basilique de Notre-Dame du-Vœu, par le Révérend Père Ludon, M. HUBERT ROLLING, à Mlle CECILE TARUT.

Décédé à Saint-Jean-de-Luz, Pyrénées, France, mercredi, 6 août 1884, PIERRE GRABIÉ, membre de la maison A. Rochereau & Co., de cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 8 août 1884.

Décédé hier, à 11 heures et demie du matin à l'âge de 55 ans, LOUIS SEVERIN VILLERÉ, natif de la Louisiane. Ses amis et connaissances ainsi que ceux et celles des familles Villeré, Verret, Fazende, Delcomble et Wm. E. Day d sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, VENDREDI, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 591 rue Claiborne, près Français.

Décédé, hier matin, à 7 heures et demie à l'âge de 64 ans, EDUARD ROUSSET, natif de cette ville. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Rousset et H. L. Norée sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, à dix heures, de sa dernière résidence, No 165 rue Trémé, entre Ste Anne et Dumaine.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, rouge de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagne de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PRIX LES PLUS BAS PRIX.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée générale aura lieu à l'Asile, DIMANCHE prochain, à 5 heures du soir, très précises.

L'objet de la séance: Propositions pour venir en aide aux populations si douloureusement éprouvées par le choléra en France.

Vu l'objet essentiellement charitable et patriotique du but de cette séance, M. le Président compte sur la ponctualité des membres.

Par ordre du Vice-Président,
J. LEBLANC,
Faisant fonctions de Président.
L. SIMON, Secrétaire. 8 août—3t

APPEL
Pour une Assemblée Populaire.

CONFORMÉMENT à une résolution du comité exécutif représentant les conventions des industries protégées de la Louisiane, qui a eu lieu le 12 mars dernier, il est de mon devoir de convoquer en assemblée générale tous les planteurs sucriers et ruriers, et tous autres dont les intérêts sont les mêmes que les nôtres, qui se réunira en cette ville MERCREDI, 20 août 1884, à midi, à l'Armoury du Bataillon de l'Artillerie Washington pour prendre en considération toutes les questions qui pourraient se présenter, ayant trait à nos industries, au bien de l'Etat et à la situation politique et pour nous décider sur la ligne de conduite à suivre que l'assemblée jugera le plus convenable.

Il est à espérer que cette époque de l'année toutes les personnes intéressées pourront assister à l'assemblée.

EDWARD J. GAY,
Président de la Convention des Industries Protégées de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1884.
8 août—11f

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Département des renseignements et des accompagnements de l'entreprise du Coton et de l'Exposition Universelle et Internationale de la Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1884.

Le sénat probablement non résolu relativement à la prochaine Exposition Universelle de l'Industrie et à son succès assuré, dont la population de notre ville doive bénéficier, est le manque d'hôtel, de logement pour les milliers de personnes qui seront ici du 1er décembre 1884 au 31 mai 1885; et, c'est afin de pourvoir à ce logement et à ces indispensables besoins, à des prix modérés, que la Direction a créé ce Bureau de renseignements.

Nos citoyens sont priés d'aider à trouver du logement aux visiteurs, en dehors des hôtels et des autres institutions publiques de la ville, pour les six mois que durera l'Exposition; et cela peut se faire aisément si les personnes qui ont de chaques chambres vacantes dans leurs demeures veulent prendre à des conditions faciles des pensionnaires ou des locataires venant de toutes les parties du globe; ils contribueront ainsi au succès complet de l'œuvre. Presque chaque famille peut prendre une ou plusieurs personnes; et plusieurs pourront se loger là où se prendront les repas. Un recensement se fera dans toute la ville, des casernes aux dernières limites de Carrollton, par des hommes entendus, pourvus de listes destinées à recueillir les renseignements qui pourront être donnés au bureau de nature à assurer l'ordre et le succès. Les citoyens sont priés de renseigner ce bureau, de faire savoir s'ils désirent recevoir des locataires et des pensionnaires.

Tous les bureaux de renseignements, approuvés par ce département, seront classés en sous-districts et mis rapidement en communication avec le bureau principal, par télégraphe, téléphone ou par un service de messagers, afin de pouvoir rendre promptement service aux étrangers.

Des bulletins de renseignements seront publiés tous les jours. Ainsi donc, les personnes offrant un logement convenable, à des prix modérés, peuvent compter pendant les six mois, sur un patronage constant; mais il est entendu que les prix demandés tout d'abord, ne varieront jamais. Si ces prix étaient trop élevés, ils ne figureraient pas sur les bulletins.

Il est entendu que les renseignements fournis au public par ce Département seront gratuits.

Il faut espérer que le peuple de la Nouvelle-Orléans se montrera à la hauteur de sa réputation universelle d'hospitalité, en ne donnant aucun motif de récrimination. On est instamment prié de donner son concours à l'œuvre afin que les personnes visitant la Nouvelle-Orléans soient encouragées à prolonger leur séjour parmi nous et contribuent pour une large part à notre prospérité matérielle.

De plus amples renseignements et des listes pouvent s'obtenir à ce bureau, dans le bâtiment de l'Exposition 74 rue Baronne.

B. T. WALSHE,
Chef du Département.
E. A. BURKE,
Directeur Général.
Approuvé:
5 août—8f

La Branche de la Banque Nationale de l'Etat.

Ecusson Royale et Comtl.

AYANT pris des arrangements, prévient le public qu'elle vend maintenant des traites pour toutes sommes sur les villes suivantes de FRANCE: PARIS, le HAVRE, LYON, NANTES, BORDEAUX, PAU, TARBES, TOULOUSE et MARSEILLE et sur d'autres encore s'il y a nécessité. Aussi sur l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, l'ALLEMAGNE, l'ITALIE et la SUISSE. La Banque s'est assuré les services de M. F. LAPLANTE, longtemps employé de la maison A. Carière & Sons, qui sera heureux de revoir ses amis.

Les personnes qui auraient de l'argent à faire parvenir d'Europe n'auront qu'à s'adresser à M. F. LAPLANTE qui leur indiquera le moyen de le faire par la Banque.
27 juil—1m

Compagnie de Fabrication de VINS ROUGES, De la NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1884.

Je certifie que j'ai examiné et analysé des échantillons de vins blancs et rouges fabriqués par la "Compagnie de Fabrication de vins de la Nlle-Orléans" dont M. Carrère est le directeur, et que je n'ai trouvé dans leur composition que les parties constituantes ordinaires du vin.

Esprit de vin.....18 pour cent
Sucre de raisin non fermentescible.....2 1/2 "
Tartre.....8.15
ainsi que quelques matières organiques et colorantes.

Ces vins sont faits de raisin additionné d'une quantité d'eau suffisante pour remplacer celle qu'il a perdu en séchant, le liquide étant soumis à une fermentation ordinaire.

Des fabriques de vin de ce genre existent en France et en Algérie depuis nombre d'années, et elles ont toujours fait la faveur publique, les vins qu'elles produisent étant aussi généreux et sains que ceux faits de raisin frais.

JOS. ALBERCHT, ch